

Usages de la carte d'identité électronique belge (EID)

12/01/2021



Bonjour le Monde !

Un petit article de la revue communale de mon patelin sur le sujet m'a titillé et suscité cet article pour partager cela avec vous !

Notre carte d'identité est électronique (avec un puce) depuis 2002 et est toujours aujourd'hui critiquée pour des manquements non négligeables à la protection de la vie privée ! Ces critiques sont sans doute responsables de la lenteur avec laquelle son utilisation s'est développée...

Depuis 2020, notre **eID** contient 2 empreintes digitales en plus des informations classiques. [J'en ai déjà parlé...](#)

Pour connaître l'histoire de l'**eID**, ce qu'elle contient et **les critiques à son encontre**, reportez-vous à cet article Wikipédia:

https://fr.wikipedia.org/wiki/Carte_d%27identit%C3%A9_belge

À ses débuts, notre **eID** ne servait pas à grand-chose et n'était utilisée que à la maison communale mais petit à petit ses utilisations se sont bien diversifiées à commencer par la plus connue qui est l'accès à **Tax-on-Web** pour la déclaration électronique d'impôts !

Voici une liste non-exhaustive des utilisations de l'**eID**:

- identification pour certains services communaux
- accès à **Tax-on-Web**, maintenant via [myMinfin](#) (incohérence des minuscules/majuscules sur les différents sites)
- accès à [mypension.be](#) pour les pensions légale et complémentaires (idem pour la [casse](#))
*** Nombreux pisteurs sur ce site ***
- accès à [mycareer.be](#) pour la liste de ses emplois occupés
- accès à [Mon dossier](#) pour vos informations du Registre National et demander une dizaine de certificats (bonne vie & mœurs, composition de ménage, etc...)
*** Le site a un problème d'accès sécurisé depuis Firefox lorsque j'écris cet article ***
- accès à [Masante.belgique.be](#) pour consulter votre dossier médical
- accès à [Police-on-Web](#) pour déclarer l'installation d'une alarme/caméra, demander une vigilance accrue pendant vos absences mais aussi porter plainte pour de « petits » délits (et plus en ces temps de COVID)
*** Faudra quand même m'expliquer pourquoi il y a un pisteur de Google sur un site pareil ***
- accès au site de la [Sécurité Sociale](#)
- accès à tout autre service utilisant l'identification [CSAM](#)
- identification remplaçant votre carte de mutuelle (ex: hôpital)
- pour valider vos achats sur votre carte de fidélité chez Trafic (Club Malin)
- et sans doute bien d'autres que je ne connais pas ! Les commentaires sont à vous, à vous de m'apprendre quelque chose !

Tax-on-Web est le plus connu des sites nécessitant l'utilisation de la carte d'identité électronique car les débuts furent difficiles et votre serviteur a tenté plusieurs fois de vous aider avec ça, relisez donc [les articles relatifs à Tax-on-Web sur le blog](#) !

L'accès aux sites du gouvernement est contrôlé par [CSAM](#) qui propose plusieurs méthodes de connexion sécurisées mais qui demandent toutes d'utiliser au moins une fois un lecteur de carte d'identité pour vous authentifier et c'est là que ça se complique car au gré du modèle de lecteur de carte, des versions de Windows, de macOS, de Linux et du programme EID lui même, il faut souvent « chipoter » avant de trouver la combinaison qui fonctionne ! Sans compter qu'il faudra sans doute « re-chipoter » l'année prochaine !

Sur Firefox, qui est le navigateur le plus sûr, il faut en outre ajouter une extension dédiée ([eID Belgique](#))

C'est complètement débile mais c'est dû au manque total de standardisation des lecteurs de carte et aux changements et renforcements permanents des protocoles de communication sécurisés. Ça ne risque pas d'être plus facile de sitôt ...

Je profite de cet article pour vous informer que de plus en plus de sites n'acceptent plus la connexion via token qui s'avérait pourtant la seule à fonctionner sans jamais flancher mais qui est évidemment considérée comme un peu moins « safe » et surtout archaïque !

Déjà depuis 2014, il fallait utiliser un lecteur de carte d'identité pour en faire la demande ce qui est un comble quand on sait que le token servait justement à pallier les déficiences du système.

Pour parler des autres cartes à puces (banques, crédit, débit, club, ...) que vous employez tous les jours pour vos achats, vos abonnements et accès divers, elles ne sont en général pas protégées comme elles le devraient et la littérature sur le sujet ne manque pas. Une simple recherche sur votre moteur de recherche préféré (par exemple [Startpage.com](#)) vous tiendra en haleine pendant de longues heures... Un de mes magazines préférés, [Le Virus Informatique](#) (2€ sans pub chez votre marchand de journaux), en fait régulièrement ses choux gras en montrant la fragilité de la sécurité de ces cartes qui pourraient pourtant être bien plus sécurisées qu'elles ne le sont aujourd'hui !

Services à la carte, oui mais à la carte d'identité électronique, pardi ! [Non peut-être !](#)

Li P'ti Fouineu vous salue bien !

BELGIQUE **BELGIË** **BELGIEN** **BELGIUM**
CARTE D'IDENTITE **IDENTITEITSKAART** **PERSONALAUSWEIS** **IDENTITY CARD**

Nom / Name
Specimen
Prénoms / Given names
Specimen



Sexe / Sex
F/F

Nationalité / Nationality
BEL

Date de naissance / Date of birth
01 01 1994

N° Registre national / National Register N°
00.01.01-123.45

N° Carte / Card N°
506-4329177-14

Expire le / Expires on
01 10 2027

Specimen

TEST CARD